



Formation professionnelle pour les jeunes

BACcalauréat PROfessionnel AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Devenez paysagiste

Objectifs de la formation

- **Mettre en œuvre et raisonner** les différentes pratiques liées à la création ou à l'entretien d'un espace vert ou d'un jardin en appliquant les réglementations en rigueur et en prenant en compte la qualité de l'environnement
- Gérer un **chantier** de travaux paysagers
- Se repérer dans le **fonctionnement** d'un organisme d'aménagement paysager et dans la filière du paysage
- Gérer les aspects sociaux et humains qui sont liés à l'exercice du **métier**

Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- **Individualisation** des parcours de formation
- **4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédié aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800m²** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**
- Préparation au certificat **Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** et Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)
- Passage du **CACES** possible (à la charge du candidat)
- Stage professionnel à **l'étranger (ERASMUS)**

Durée et déroulement de la formation

- Le BAC PRO Aménagements Paysagers (BAC PRO AP) se prépare sur **3 ans** (1850 heures) :
 - **Seconde BAC PRO AP** : 500 heures (15 semaines) par an au CFA
 - **1^{ère} BAC PRO AP** : 675 heures (20 semaines) par an au CFA
 - **Terminale BPA TAP** : 675 heures (20 semaines) par an au CFA.
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine



**Apprentissage,
L'efficacité vers l'emploi**

Conditions d'admission

- **Être issu** d'une 3^{ème}, d'un CAPa Jardinier Paysagiste, d'un BPA Travaux d'Aménagements Paysagers ou d'un autre diplôme de niveau 3
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise paysagiste ou une collectivité territoriale. L'inscription au CFA est définitive à **la signature du contrat d'apprentissage**
- **Avoir 15 ans révolus** à la date du début du contrat d'apprentissage (avant le 31 décembre). Dans l'attente de ses 15 ans, l'apprenant est sous statut de stagiaire
- **Validation des Acquis Académiques (VAA)** : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

Coût de la formation

- Formation prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc gratuite pour les jeunes
- Une participation de 50 à 120 € est demandée pour les frais de dossier et de photocopies

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 2 semaines à compter de la demande.
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus
Pour d'autres dates, nous contacter

Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles
- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle
- Développer sa motricité
- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques
- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement
- Assurer la conduite d'un chantier
- Réaliser des interventions d'aménagement végétal
- Mettre en place des infrastructures
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers



Le tableau des épreuves et capacités visées est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents/Employeurs/Apprentis/Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- La formation est conduite selon le **principe** d'évaluations en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et en Epreuves Ponctuelles Terminales (EPT)
- 50% des **épreuves** sont évaluées en CCF et 50% en EPT

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- **Les moyens pédagogiques et techniques.**
 - 10 salles de cours
 - Salles informatiques
 - 1 Centre de Ressources (CdR), espace dédié à l'individualisation des parcours de formation
 - des installations sportives sur site (gymnase, pistes, terrains)
 - une exploitation agricole intégrée à l'établissement (4 ateliers : maraîchage, ovin viande, porc, volaille et vente directe)
 - 4 ha d'espaces verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux activités pratiques
 - une halle « paysage-environnement » de 800 m2 disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme, et d'une aire de pratique de 5000 m2 avec une partie sous abri de 300 m2
 - des équipements techniques pédagogiques nombreux : 2 mini-pelles, 3 micro-tracteurs, 1 tracteur agricole, 1 chariot télescopique, 1 motobasculeur, 2 tondeuses autoportées, 18 tronçonneuses, ...
- **Les moyens d'encadrement :**
 - une équipe pédagogique de 28 formateurs permanents (en enseignement technique, scientifique, général)
 - une équipe d'accompagnement : « Vie Educative de l'Apprenti » (VEA) et Conseillère Jeunes Entreprises (CJE)
 - une équipe support (directeur, secrétaire, CJE, développeur, assistante pédagogique et assistante facturation)
 - deux Référentes Handicap accompagnant les Personnes en Situation de Handicap

Poursuite d'études et insertion professionnelle

- **BTS « Aménagements Paysagers »**
- **CS « Constructions Paysagères »**
- **Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité**
- **Chef d'entreprise**



Version du 17.01.2022